

mandant une enquête sur les pertes qu'ils ont subies. Ce que l'honorable premier ministre a dit est très judicieux. Nommer un tel comité serait, en effet, nommer une commission qui n'aurait d'autre but que celui de chercher de prétendus griefs, pour faire du capital politique.

Le discours de mon honorable ami, le député de Bothwell (M. Mills), et celui du chef de la gauche ont tous deux cette forme logique et élégante qui distinguent toujours leurs discours ; mais ces honorables messieurs se seraient plus renfermés dans la question, s'ils avaient appuyé une toute autre résolution que celle qui est maintenant devant la chambre.

Le chef de la gauche demande une enquête sur la conduite d'hommes qui ont "prostitué leurs uniformes," et le député de Bothwell demande la même chose. Mais si mon honorable ami, le député de Lambton (M. Lister), qui est un avocat distingué, voulait avoir une enquête sur la conduite de ces hommes, il aurait dû le mentionner dans sa motion ; il n'aurait pas dû nous demander d'appuyer une motion rédigée d'une certaine manière, lorsque lui et ceux qui l'appuient parlent ensuite dans un sens qui conviendrait mieux à une résolution toute différente.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills) ne me paraît pas saisir la remarque faite par l'honorable premier ministre, relativement à M. Bremner qui a choisi son recours devant les tribunaux. Si M. Bremner s'est adressé aux tribunaux, sir Frederick Middleton et M. Hayter Reed auront à comparaître comme défenseurs devant ces mêmes tribunaux. Or, si ces honorables députés tiennent tant à une enquête sur la conduite de ces messieurs, il ne serait pas juste de préjuger leur cause à leur détriment, comme le ferait maintenant toute action du gouvernement, surtout après les discours qui ont été prononcés, et dans lesquels des accusations du caractère le plus grave ont été lancées contre eux.

Je considère que les honorables députés ont pris une position tout à fait illogique, et qu'ils ne peuvent pas la justifier.

M. MILLS (Bothwell) : Oui.

M. DAVIN : Leur conduite ne peut être défendue devant le pays. Vous ne pouvez pas dire que M. Bremner peut avoir deux recours simultanés. Il ne peut aller devant les cours de justice, et rester dans la position qu'il occupait auparavant. L'honorable et savant ministre de la justice a expliqué la cause clairement et sans fard. Il a démontré que le gouvernement avait eu la cause par-devers lui, et mon honorable ami de Saskatchewan (M. Macdowall) a démontré qu'il avait fait des instances auprès du gouvernement, qui avait pris l'affaire en considération.

Comme je viens du Nord-Ouest, je puis dire que les Métis et les autres qui ont des réclamations contre le gouvernement ne les diminuent jamais ; et réellement, le gouvernement ne ferait ni plus ni moins que l'acte d'un traître, s'il acceptait de suite la réclamation de M. Bremner et s'il lui donnait ce montant. Tous les députés de cette chambre et tous les gens du Nord-Ouest savent que mon honorable ami qui représente la Saskatchewan (M. Macdowall), représente cette division avec beaucoup de talent, avec honneur pour lui-même, et avec courtoisie pour les membres de cette chambre, car, bien qu'il

puisse faire valoir fortement sa réclamation auprès du gouvernement et auprès de cette chambre, et quelle que forte que soit sa position, il se montre toujours gentilhomme et d'un caractère aimable.

Mon honorable ami a dit qu'il avait examiné le prix des fourrures ; qu'il avait eu une liste de ces fourrures et des prix, afin de s'assurer du montant exact de la réclamation de Bremner. Il a lu une lettre qui montre que Bremner était prêt à accepter \$3,000. Si cela est vrai, d'après ce que je connais du Nord-Ouest, il est moralement certain que cette somme était l'extrême limite de ce que la justice pouvait donner. Si Bremner a d'abord fait une réclamation plus basse que celle qu'il aurait dû faire, il est unique dans son genre, chez les Métis, et je dois dire qu'il est la seule exception parmi les gens du Nord-Ouest.

Mon honorable ami de Saskatchewan, après avoir fait des recherches, est venu à la conclusion que Bremner avait droit à \$3,500. Il était alors en position de pouvoir s'adresser au gouvernement, et de faire valoir cette réclamation ; et j'approuve la déclaration faite par le chef de l'opposition, savoir : que la conduite la plus sage pour Bremner, aurait été de laisser l'affaire entre les mains énergiques de mon honorable ami de la Saskatchewan.

Mais mon honorable ami de Marquette (M. Watson) a cherché à démontrer que mon ami de la Saskatchewan (M. Macdowall) est allé dans ces endroits, afin de faire diminuer la réclamation de Bremner, mais il est évident que mon honorable ami a fait cela dans un but de justice et d'équité. Il serait monstrueux pour un membre du parlement, de chercher à faire valoir une réclamation d'un de ses électeurs plus forte que celle à laquelle il aurait des droits bien fondés.

Mon honorable ami de Marquette (M. Watson) — involontairement sans doute — a mal interprété la position que mon honorable ami de la Saskatchewan (M. Macdowall) a cru devoir prendre. Je ne puis voter pour la motion, parce que j'apprends que si Bremner n'avait pas pris la ligne de conduite qu'il a prise, et quand bien même il aurait pris cette ligne de conduite, le gouvernement lui rendra justice en cette affaire. Il l'a déjà prise en considération.

Il a toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'arriver à une conclusion juste, et voilà pourquoi je ne puis voter pour la seconde partie de la résolution. Par la première partie de la résolution, vous demandez aux Métis qui n'ont jamais demandé d'enquête de venir ici, et pourquoi ? Je présume qu'ils vont dire sous serment qu'ils n'ont jamais pris part à la rébellion.

Supposons que ces hommes aient pris part à un acte de trahison ; supposons qu'ils aient commis un des crimes les plus graves, d'après la loi, suivant tous les principes de la preuve, quel poids pourrait-on attacher à leurs témoignages, et quelle sorte de témoignage pourront-ils apporter en leur faveur, s'ils ne rendent pas témoignage eux-mêmes ? Ils amèneraient d'autres Métis et nous aurions les mêmes raisons de soupçonner leurs témoignages.

Je connais Thomas McKay et quelques autres membres de la commission. J'ai souvent parlé avec lui au Nord-Ouest, et je sais qu'au lieu d'avoir un faible pour le gouvernement, c'est tout le contraire. Il a eu beaucoup de sympathies pour ces gens, et je suis convaincu que s'il a apposé son nom à un rapport qui n'accorde pas à un Métis — surtout à un Métis écossais — ce qu'il demande, c'est